

Il dit de cette société que c'est l'enfant gâté du parti libéral. Il l'accuse d'avoir manqué de franchise dans ses rapports avec le Parlement. Selon lui, afin de faire adopter cette mesure inavouable,—j'emploie ici ses propres termes,—on avait jugé bon de couvrir de ridicule le Parlement lui-même. Quant au ministre des Finances (M. Fleming), avant qu'il quitte la Chambre, je voudrais lui rappeler...

**L'hon. M. Fleming:** Je vais revenir.

**M. Coldwell:** Parfait. Je voudrais lui rappeler ce qu'il a dit le 5 juin 1956. Oh, que de magnifiques citations on peut tirer des propos antérieurement tenus par le ministre des Finances, si on veut se donner la peine de les lui relire! Il disait:

Il semble maintenant, monsieur l'Orateur, qu'il ne nous reste plus qu'une alternative: soit la proposition unique du gouvernement qui veut verser des sommes énormes de deniers publics à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* pour la dépanner, soit l'aménagement public de toute l'entreprise.

C'est ensuite qu'il parlait de propositions inavouables destinées à verser à cette société d'immenses sommes tirées du Trésor public et de prévoir, comme il en faisait la recommandation, la construction du pipe-line par les pouvoirs publics. Or la situation du ministre des Finances est bien différente. Il ne siège plus sur les banquettes de l'opposition. C'est maintenant un membre important du cabinet parce que, en somme, le ministre des Finances est toujours un important collègue du premier ministre et il conviendra avec moi, j'en suis sûr, qu'il est un personnage très important dans le gouvernement du Canada.

**L'hon. M. Fleming:** Non, très modeste.

**M. Coldwell:** Le ministre des Finances est ainsi placé qu'il donne lui-même suite à cette proposition inique et verse effectivement des sommes considérables de deniers publics pour l'aménagement de tout le pipe-line et non pas seulement d'une partie du pipe-line.

L'actuel premier ministre avait demandé au gouvernement à cette époque:

Qu'avez-vous fait pendant ces cinq longues années à courtiser cette société avec ces aventuriers du Texas et de New-York, et négociant en réalité les ressources du Canada aux dépens de la population canadienne?

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Et c'est précisément ce qu'ils font.

**M. Coldwell:** Pourrais-je poser une question au premier ministre? Qu'est-ce qu'il fait, ainsi que son gouvernement, depuis qu'ils sont entrés en fonctions il y a six mois? Ont-ils courtisé ces aventuriers du Texas et de New-York lorsqu'ils ont continué à financer

[M. Coldwell.]

le projet de pipe-line? Qu'ils lisent les paroles que j'ai citées de sir John A. Macdonald, qu'ils aiment considérer comme le fondateur du parti conservateur au Canada.

J'aimerais dire autre chose au premier ministre. Il a la réputation d'être un bon plaideur au prétoire. Je crois d'ailleurs qu'il mérite cette réputation. Il a gagné bon nombre de causes importantes. Lorsqu'il plaide devant un jury, n'était-il pas très prudent en ce qui concerne le choix des jurés devant qui la cause devait être soumise? Or, il vient de nommer ce qui, en fait, est un jury qui est chargé, entre autres choses, de faire rapport sur le projet de pipe-line transcanadien. Passons en revue certains de ceux qu'il a nommés à ce jury ou, comme nous l'appelons, cette commission royale.

Qu'on me permette de le dire tout d'abord, je suis sûr que tous ces messieurs, comme d'ailleurs certains jurés que mon honorable ami a parfois recusés, sont parfaitement intègres. Je n'ai pas l'intention d'en attaquer aucun personnellement, mais je faillirais à mon devoir, je crois, si je ne signalais pas que certaines de leurs relations me portent à douter de leur capacité d'envisager ce problème avec une parfaite objectivité. Le président de la commission est M. Henry Borden, citoyen fort estimable, lui aussi. Qui est donc M. Borden? C'est le président de la *Brazilian Traction*, l'une des entreprises d'utilité publique appartenant à des particuliers les plus puissants au monde. Outre ses possessions considérables dans les domaines hydro-électriques et autres, il s'occupe, au Brésil, de la distribution du gaz. Il a parfois exprimé très librement son approbation de l'entreprise privée en général et de la propriété privée dans le domaine des services d'utilité publique. Il serait, à mon avis, peu raisonnable d'attendre de quelqu'un qu'une carrière couronnée de succès associe depuis longtemps à la possession de grands services d'utilité publique, qu'il soit absolument impartial à l'égard du pipe-line transcanadien et des autres aspects de la mise en valeur des ressources en énergie du Canada sur lesquelles il sera appelé à exprimer un avis.

D'autre part, la commission a été saisie du problème de la mainmise étrangère. J'ai toujours cru comprendre que le gouvernement tenait beaucoup à supprimer, dans toute la mesure du possible, toute mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes. L'homme dont il s'agit ne peut guère désapprouver la direction étrangère au Canada quand les sociétés qu'il a pour tâche de protéger sont des entreprises étrangères fonctionnant au Brésil, où,—comme le fait ressortir le bill adopté il y a quelques jours,